

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 7 août 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 12-2023, **ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Ra6 à même une partie de la zone Ra5 et à même la zone Ra7, et d'augmenter, pour cette zone Ra6 nouvellement agrandie, le nombre maximum d'étages autorisés.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi **5 septembre 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 5-2018, soit :
 - L'agrandissement de la zone Ra6 à même une partie de la zone Ra5 et à même la totalité de la zone Ra7;
 - La modification du nombre maximum d'étages autorisés dans cette zone Ra6 nouvellement agrandie, lequel est augmenté de 1,5 à 2.
4. Les zones visées par cette modification au règlement de zonage sont les zones résidentielles Ra5, Ra6 et Ra7. Sommairement, ces zones sont contenues à l'intérieur du quadrilatère formé par l'avenue Industrielle au nord-ouest, par la 2^e rue Guimond au nord-est, partie par la rue de la Pommeraie et partie par la rue de la Montagne au sud-est, et par la rue du Verger au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 12-2023 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 12-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 12-2023 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 10 août 2023.

Bastien Gaudet
Greffier